

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/10

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 12
Votants :..... 15

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Résultat du vote :
Pour :..... 15
Contre :..... 00
Abstention :..... 00

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents excusés : M. Alain MAURIN, (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), M. DESBORDES Robert (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2023 comme suit :

Article	Organisme attributaire	Montant
6574	Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	50,00
6574	Subvention Jeunesses Musicales de France	170,00
6574	Subvention Prévention Routière	200,00
6574	Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.)	1 096,00
6574	Subvention pour le foyer du collège d'Isle	200,00

Fait et délibéré à Jourgnac, le 22 mars 2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 30/03/2023
Publication le : 30/03/2023

